

PRO-JUSTITIA

G.G

PROCÈS-VERBAL D'ARRESTATION

L'an mil neuf cent cinquante **trois**, le **dix septième**
jour du mois de **décembre**

Nous, **NEVEJANS Daniel** Officier de Police Judiciaire à compétence **générale**
en Territoire de **Ruhengeri**

Avons, en vertu de l'article 6 du Code de Procédure Pénale,

saisi le nommé **SEMAGARI**, fils de **Rwanganugayo (e.v.)**

et de **Nyirarukundo (e.v.)**, originaire du Territoire de **Ruhengeri**

chefferie **Mulera**, sous-chefferie **Ninda**

colline **Ninda**, résidant à

inculpé de **v-1 qualifié** et attendu que l'infraction commise par cet
indigène est punissable de-(1) plus de deux mois-(2) au moins six mois de servitude pénale et-(1) qu'elle est fla-
grante ou réputée telle - (2) que nous avons recueilli des indices sérieux de culpabilité. nous l'avons fait conduire
à la prison de Ruhengeri.-

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'Officier de Police Judiciaire,

arrêté le

D. NEVEJANS.-

par

Détenu évadé de la prison de Kigali.-

Ruhengeri



(1) (2) Si la saisie se fait en dehors d'un rayon de 25 km. du lieu où se trouve l'autorité judiciaire chargée de poursuivre ou déré-
primer l'infraction.